



PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

SECRETARIAT DE LA SOUS-COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE SECURITE ERP-IGH
2 rue Gambetta - 35000 RENNES
☎ 02.99.78.52.62 - Fax 02.99.78 50 84
N/Réf. : PB/KB/2019

COMPTE RENDU DE REUNION
Séance du 5 mars 2019

Président de séance :

Monsieur HAMON

Chargé de mission au SIDPC

Membres avec voix délibérative :

Messieurs DURAND (matin) et RENAUD (après-midi)

Représentants le Directeur départemental des Territoires et de la mer

Adjudant-Chef LE MOIGN

Représentant le Chef du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine

Présent pour les dossiers intéressant les communes de ce secteur

Gardien de la Paix VALLEE

Représentant le Directeur départemental de la Sécurité Publique

Présent pour les dossiers intéressant les communes de ce secteur

Lieutenant-colonel BERGOT Pascal

Officier de sapeurs-pompiers, Chef du Groupement Prévention du SDIS 35

Commandant SCHIAPPARELLI Patrice

Officier de sapeurs-pompiers, Adjoint au Chef du Groupement Prévention du SDIS 35

Capitaine LE GALL Philippe,

Capitaine ROBERT Olivier,

Lieutenant BOUGEARD Jean-Philippe,

Lieutenant BOULAIS Eric,

Lieutenant THOMAS Sébastien,

Adjudant-chef GALLE Roméo

Officiers de sapeurs-pompiers du Groupement Prévention du SDIS 35

Présence de chacun en fonction des affaires traitées

Madame ou Monsieur le MAIRE (ou le représentant désigné)

Présent pour les dossiers de sa commune (possibilité d'un avis écrit motivé)

Les avis écrits motivés sont joints au présent document.

Le secrétariat de séance est assuré par Karine BOIVENT, du Groupement Prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Après vérification du quorum, le Président a ouvert la séance à 8H30 et la commission a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

COMMUNE DE SAINT THURIAL

La commune est représentée par :
Monsieur MOIZAN, maire

Récapitulatif avis émis par la commission

Commune	Nom de l'Etablissement et adresse	Références dossier	Préventionniste	Classement	Avis
SAINT THURIAL	SALLE POLYVALENTE Lieu-dit VAUTREDON "Le Four à Chaux"	VISP19-02-14	Lieutenant BOUGEARD Jean-Philippe CL	L 4	DEFAVORABLE

Une discussion s'est instaurée et a porté sur les points suivants :

La commission de sécurité émet un **AVIS DEFAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de l'Etablissement, motivé par la **NON-CONFORMITE** suivante :

19.a Absence de déclencheurs manuel à proximité des issues de secours (art. MS 65 § 1).

Le maire est un peu surpris de recevoir un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation. Le Lieutenant BOUGEARD lui indique que la prescription **14.03** « Ajouter un déclencheur manuel de l'alarme à l'étage (art. MS 65) » n'a pas été prise en compte.

L'avis a été émis à l'unanimité.

Pour la majorité des dossiers, la décision a été prise à l'unanimité, à l'exception :

- **SAINT MALO, SALON REST'HOTEL ET METIERS DE BOUCHE**

Les dossiers suivants ont été ajoutés :

Pour la commune de **SAINT MEEN LE GRAND** :

- CONGREGATION DE L'IMMACULE (SUIDO)

Pour la commune de **RENNES** :

- BAR LE DEJAZEY (SUIDO)

Le dossier suivant a été retiré :

Pour la commune de **RENNES**

- **FESTIVAL MYTHOS (reporté au 19 mars).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15 heures

Fait à Rennes, le 5 mars 2019

Le Président de séance,

Philippe HAMON-RIVOAL